Des congrégations cherchent à transmettre leur patrimoine

C_X la-croix.com/Religion/congregations-cherchent-transmettre-leur-patrimoine-2020-10-28-1201121679

28 octobre 2020

Les Sœurs Augustines viennent de lancer un appel à projets pour reprendre leur site de Ploumagoar, dans les Côtes-d'Armor. Comme elles, plusieurs congrégations cherchent à transmettre leur patrimoine lorsque les religieux ou religieuses sont trop peu nombreux pour faire vivre les lieux.

- Raphaël Baldos (à Lorient) et Clémence Houdaille,
- le 28/10/2020 à 07:05



Deligne

Un parc, une chapelle, un bâtiment pour la communauté, une maison d'accueil : ce site exceptionnel, de 3,5 hectares, situé à Ploumagoar, près de Guingamp (Côtes-d'Armor), appartient aux Sœurs Augustines de la Miséricorde de Jésus.

Cette communauté, installée à Guingamp depuis 1676, a pris la décision de quitter les lieux au printemps dernier. « Les sœurs ne sont plus que sept. Elles sont très âgées, autour de 90 ans, et deux d'entre elles sont complètement dépendantes. Lorsque la

prieure est tombée malade, il a fallu prendre une décision rapidement », explique Sœur Marie Benoît, venue du monastère de Dieppe pour préparer le départ progressif de ces religieuses vers d'autres communautés de Bretagne.

Plutôt que de vendre, les Augustines ont lancé un appel à projets, avec l'appui d'un cabinet de conseil. Elles souhaitent favoriser des initiatives d'hébergement, sociales ou médicales, dans la continuité de leurs actions d'accueil de personnes fragilisées. « On aimerait que le ou les lauréats soient des organisations qui aident ceux qui sont dans le besoin, afin de faire vivre l'esprit dans lequel ont vécu les sœurs. Là où il y a de la misère, il faut de la miséricorde », ajoute Sœur Marie Benoît.

« Chaque appel à projets est conçu sur mesure »

Karism Conseil s'est d'abord mis à l'écoute des souhaits de la congrégation. « Chaque appel à projets est conçu sur mesure, explique le directeur et fondateur de Karism Conseil, François-Xavier Choutet. À Ploumagoar, la chapelle sera bien sûr préservée comme lieu de prière et d'activité cultuelle. Le grand parc, lui, peut accueillir des projets de maraîchage ou de permaculture, dans la dynamique de <u>Laudato si'</u>. »

En 2019, le cabinet a déjà mené avec succès un tel appel avec les Sœurs de Saint-Joseph de Tarbes. Un chantier d'insertion, une école primaire, une maison de retraite de 25 lits et un musée y ont été créés. Car plusieurs congrégations, confrontées au vieillissement de leur communauté et à la baisse des vocations, cherchent à transmettre leur patrimoine, tout en conservant leur sens. Chaque institut étant autonome dans la gestion de ses biens, il n'existe aucune donnée nationale de ces cessions.

Plusieurs carmels ont fermé leurs portes ces dernières années, comme ceux d'Albi (Tarn), dont les sœurs sont parties en juin, et de Bessines (Deux-Sèvres), dont le départ est annoncé pour Pâques. Si un projet de maison de retraite est à l'étude à Bessines, les sœurs de Montigné, près de Rennes (Ille-et-Vilaine), qui ont quitté leur couvent en 2018, ont cédé la place à des bénédictins de la congrégation Notre-Dame d'Espérance. La vie contemplative a ainsi pu reprendre en septembre, ce qui est cependant assez rare.

Chez les Petites sœurs des Pauvres, qui ont compté jusqu'à 100 maisons en France, contre 33 aujourd'hui (des maisons ouvrent par ailleurs dans le monde), on a l'habitude de chercher des repreneurs pour les murs, mais aussi pour l'activité d'Ehpad et de foyers logements. « On voit toujours avec l'évêque du lieu bien avant de commencer à chercher un repreneur, explique Sœur Catherine-Emmanuel, économe générale de la congrégation. S'il nous propose quelqu'un pour reprendre, on essaie d'en tenir compte. »

« On demande que la chapelle soit respectée en tant que lieu de culte »

Les religieuses, consacrées au soin des personnes âgées, portent le souci de leurs résidents au moment de passer la main. « Nous avons quitté Clermont-Ferrand au mois de juin, raconte Sœur Catherine-Emmanuel. Mais nous avons cédé à une association à

qui nous avions déjà confié un autre établissement. Et l'institut Notre-Dame-de-Vie a repris un petit logement sur place et s'occupe de toute l'aumônerie. La présence religieuse demeure. »

La congrégation veille particulièrement à ce que leurs résidents, souvent à faibles ressources, conservent le même tarif modeste. Une condition spécifiée dans l'acte, à plus forte raison lorsque le repreneur n'est pas une association mais une entreprise à but lucratif. « On demande aussi que la chapelle soit respectée en tant que lieu de culte », précise Sœur Catherine-Emmanuel, qui reconnaît qu'il y a parfois des déceptions. « Nous avons découvert dans une de nos anciennes maisons que quelques années après, la chapelle avait été transformée en salle à manger... »

L'exemple du « Village de François »

À Sainte-Marie du Désert (Haute-Garonne), les trappistes ont laissé la place, début octobre au « Village de François ». Pensé par un groupe d'entrepreneurs sociaux, à l'initiative d'Étienne Villemain, fondateur de l'association Lazare, « Le Village de François » propose un lieu de vie partagé entre des personnes fragiles, en situation d'exclusion, et leurs accompagnateurs, autour de trois axes : le vivre ensemble, l'activité économique et l'écologie intégrale. « Le Village de François » pourrait aussi s'installer prochainement à l'abbaye de Solignac (Haute-Vienne), appartenant au diocèse de Limoges, et dont les murs sont vides depuis le départ de la Communauté du Verbe de vie.